



AVIS PUBLIC

**APPROBATION ET
ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT
Z-4300-22**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-4300-22 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer, tout ou partie, de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay,
Ce 3 novembre 2022

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

PUBLIC NOTICE

**APPROVAL AND
COMING INTO FORCE
OF BY-LAW
Z-4300-22**

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on October 17, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-4300-22 relating to the payment of a contribution intended to finance, in whole or in part, expenditure related to the addition, extension or modification of infrastructure or equipment.

It comes into force on the day of the publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Z-4300-22**

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 3 novembre 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-4300-22 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer, tout ou partie, de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 3 novembre 2022, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 3 novembre 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate